JANVIER 2024

N°26







LA VIE DE LA COMMUNE





Mairie de Dommartin-aux-Bois 3, rue Croix Didière, 88390 DOMMARTIN AUX BOIS

Tél/fax: 03.29.66.86.97

Mail: dommartin-aux-bois@wanadoo.fr Site internet: https://dommartin-aux-bois.fr

SOMMAIRE

	Page 3
Mot du Maire	
Remerciements	Page 5
Prévention des risques	Page 6
Affouages 2023-2024	Page 8
Milan royal	Page 8
Repas et colis du CCAS	Page 10
Frelon asiatique	Page 11
Anecdotes du temps passé	Page 14
Ca s'est passé il y a	Page 16
Bibliothèque	Page 18
La Troupe Chœur d'Arti'Show	Page 19
Les Echos du Club de la Mirabelle	Page 20
Les Amis de l'école	Page 22
L'Union des chasseurs	Page 23
L'ASGDC	Page 24
Subventions du CCAS	Page 26
Rappels à la Loi	Page 27
Syndicat des Eaux du Bolon	Page 28
Un peu de détente	<i>Page 29</i>
Mémo	Page 31
Solutions des jeux	Page 32
Invitation any Venus du Nouval An	Paga 32

LA VIE DE LA COMMUNE

Janvier 2024 - N° 26

Bulletin municipal d'informations annuel

Directeur de publication : Patrick RAMBAUT / Tél : 06-73-03-58-89

Imprimé par nos soinsNe pas jeter sur la voie publiqueTirage 230 exemplairesBulletin distribué gratuitement

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,



Le 13 février 2023, le conseil municipal approuvait les comptes administratifs et les comptes de gestion, comme présentés dans le tableau suivant :

Libellés	Investis	sements	Fonction	nnement	Ensemble					
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Dépenses ou excédents déficit		Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents				
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL										
Résultats reportés	18 605,24 €	0,00 €		89 545,26 €	18 605,24 €	89 545,26 €				
Opération de l'exercice	86 182,91 €	87 898,08 €	275 897,83 €	269 287,13 €	362 080,74 €	357 185,21 €				
TOTAUX	104 788,15 €	87 898,08 €	275 897,83 €	358 832,39 €	380 685,98 €	446 730,47 €				
Résultats de clôture	16 890,07 €			26 656,32 €		9 766,25 €				
Restes à réaliser	50 832,03 €	11 600,00 €			50 832,03 €	11 600,00 €				
TOTAUX CUMULES	67 722,10 €	11 600,00 €		26 656,32 €	50 832,03 €	21 366,25 €				
RESULTATS DEFINITIFS	56 122,10 €			26 656,32 €		-29 465,78 €				
CO	MPTE AN	NEXE PO	UR LE SER	VICE FOR	ET					
Résultats reportés	0,00€	41,06 €		219 708,31 €	0,00€	219 749,37 €				
Opération de l'exercice	4 313,82 €	0,00 €	32 342,65 €	71 763,52 €	36 656,47 €	71 763,52 €				
TOTAUX	4 313,82 €	41,06 €	32 342,65 €	291 471,83 €	36 656,47 €	291 512,89 €				
Résultats de clôture		-4 272,76 €		259 129,18 €	0,00€	254 856,42 €				
Restes à réaliser	0,00€	-11 514,18 €		0,00€	0,00€	-11 514,18 €				
TOTAUX CUMULES	0,00€	-15 786,94 €		259 129,18 €	0,00€	243 342,24 €				
RESULTATS DEFINITIFS	15 786,94 €	0,00 €		259 129,18 €		243 342,24 €				

Le 12 avril 2023, le conseil municipal votait les taux des taxes locales 2023 comme suit :

- Taux de la taxe foncière bâtie à 38.76 %
- Taux de la taxe foncière non bâtie à 22,16 %
- Taux de la taxe d'habitation à 20,89 %

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Les taxes locales n'ont donc pas été augmentées.

Les élus votaient les budgets « commune et forêt » tel que présentés ci-dessous :

BUDGET COMMUNE			
Dépenses de Fonctionnement	461 281,14 €	Recettes de Fonctionnement	461 281,14 €
Dépenses d'Investissement	190 165,70 €	Recettes d'Investissement	190 165,70 €
TOTAL DÉPENSES	651 446,84 €	TOTAL RECETTES	651 446,84 €
BUDGET FORÊT			
Dépenses de Fonctionnement	288 457,89 €	Recettes de Fonctionnement	311 051,84 €
Dépenses d'Investissement	30 786,94 €	Recettes d'Investissement	30 786,94 €
TOTAL DÉPENSES	319 244,83 €	TOTAL RECETTES	341 838,78 €

Les participations syndicales ont été votées de la façon suivante :

- > Syndicat pour l'informatisation communale dans le département des Vosges : 250 € pris sur le budget primitif.
- > Syndicat intercommunal du secteur scolaire de Dompaire : 6 452,00 € voté en fiscalisation.
- Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, pour la gestion des services d'incendie et de secours du secteur de Dompaire: 3 184€, soit 8 € par habitant, pris sur le budget primitif
- > Service Départemental d'Incendie et de secours : 11 016,15 € pris également sur le budget primitif.

Les subventions aux associations et au CCAS pour l'année 2023 ont été votées comme suit :

> ASGDC: 350,00 €

Prévention routière : 50,00 €

> OCCE - Coopérative Scolaire de Girancourt : 130,00 €

Les Amis de l'École de Girancourt : 150.00 €

> L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Harol/Dommartin-Aux-Bois : 150,00 €

> CCAS: 3 500 €

Ce budget prévoit des travaux de voirie, concernant un enduit en bitume élastomère sur les voies communales Agémont-Thiélouze et Dommartin-Adoncourt pour les étanchéifier afin de prolonger leur bon état. Le coût total est de 23 968,50 € HT, subventionné à hauteur de 18% par le Conseil Départemental.

Le remplacement des panneaux d'entrées d'agglomérations et divers panneaux de réglementations routières a été réalisé. Nous avons perçu une subvention de 1 186€ au titre des amendes de police pour une dépense de 5 000 €.

Il y a été inscrit également des crédits pour l'extension des réseaux secs afin d'alimenter en électricité les nouvelles constructions et le remplacement d'un poste informatique.

Nous avons également budgété la réalisation des aires de jeux sur nos quatre villages pour un total de 28 176€, avec une subvention de la Région Grand Est et du FEADER au titre du « soutien aux services de base en milieu rural » attendue de 19 723€. Le dossier est abouti, les jeux et l'abri sont commandés.

Je vous souhaite une bonne année 2024 et je vous donne rendez-vous le samedi 20 janvier 2024 à 18 heures à la salle polyvalente pour la cérémonie des vœux à la population.

Patrick RAMBAUT

Remerciements à notre historien local

L'ensemble de la rédaction de la Vie de la Commune tient à remercier notre ami historien François Didelot pour sa contribution à la rubrique « Histoire de la Commune ». Après une dizaine d'années de production et de recherches assidues pour nous faire partager son intérêt et ses connaissances du Patrimoine de notre commune, François souhaite ralentir ses publications. Chacun a pu apprécier ses interventions, toujours très bien documentées et intéressantes. Vous serez toujours le bienvenu pour une nouvelle inspiration!

PRÉVENTION DES RISQUES

Le 17 juin 2020, un violent orage s'abattait sur le village de Adoncourt, principalement sur le secteur situé entre l'ancienne voie de chemin de fer et la voie communale Dommartin aux Bois-Adoncourt, mais également sur le chemin de Ville. Des coulées d'eau boueuse se sont déversées dans les rues et dans certaines habitations, les endommageant.

Ce phénomène a été reconnu en catastrophe naturelle. Le conseil municipal a passé commande d'une étude auprès du CÉRÉMA (Centre d'Etudes sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement), pour analyser et comprendre la genèse de ce phénomène mais aussi pour faire des propositions visant à limiter, à l'avenir, ses conséquences s'il devait se reproduire. Et cela se reproduira, d'après Météo France qui, aux assises de l'eau à Epinal, annonçait que, dans le cadre du changement climatique, on devrait avoir dans l'Est dans les années à venir, autant de précipitations en quantité, mais sur des périodes plus courtes, donc plus de débordements et inondations.

Ce rapport préconise un certain nombre de solutions, qui ont été présentée en réunion publique le 8 novembre 2022, ayant pour objectif de freiner les ruissellements et limiter ainsi un afflux rapide et massif d'eau sur le village. Cela passe par l'implantation de haies à des endroits stratégiques, la surélévation de deux endroits et le creusement d'un troisième pour faire des zones de rétention ponctuelles.

Dans un article de la lettre du Maire rural en date du 9 juin 2023 intitulé « Un appel aux collectivités pour préserver leurs haies », l'auteur précise : les haies ont aujourd'hui un intérêt écologique reconnu : stockage de carbone, préservation du paysage, régulation de l'eau, préservation de la biodiversité et des corridors écologiques. Cependant, le rythme de leur disparition ne faiblit pas, 23 500 km ont été rayés de la carte entre 2017 et 2021 selon un rapport du conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux.

Le Conseil municipal a décidé d'inviter les propriétaires et les exploitants des parcelles fléchées pour les interventions préconisées. Cette réunion a eu lieu le 9 juin 2023. Nous avons proposé d'acheter des bandes de terrain d'environ 10 mètres de largeur en bordure des parcelles ciblées pour y réimplanter des haies. Un seul propriétaire y a répondu favorablement, mais pas son exploitant. Face à ce refus, nous avons alors proposé de prendre à la charge de la commune l'implantation et l'entretien de ces haies. Proposition également refusée.

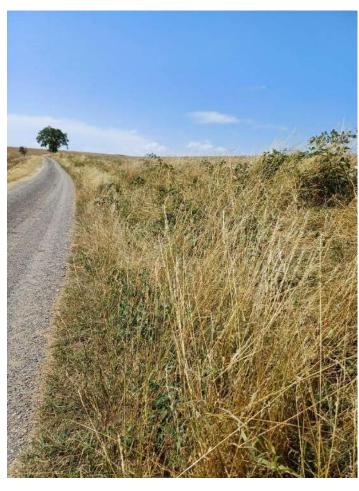
Face à cette situation, le conseil municipal a fait le choix de boucher un fossé situé en pied d'un talus communal en haut du Chemin de Ville pour retarder l'afflux de grosses quantités d'eau sur le village et de favoriser la régénération naturelle de la haie dans le talus, complétée d'un repiquage de boutures de saules au printemps 2023, pour compenser celle prévue en haut de talus.

La question est : faut-il continuer à canaliser l'eau en la dirigeant vers le village ou vaut-il mieux favoriser son épandage naturel avec infiltration dans les sols? Cette dernière solution n'est-elle pas utile à tous : remplissage des nappes, stockage naturel de l'eau, plutôt que d'envisager des bassines pour l'irrigation des cultures.

Face à cette impossibilité de répondre aux attentes de nos concitoyens du village de Adoncourt concernant la prévention du risque d'inondations, j'ai demandé à Madame la Préfète des Vosges l'aide des services de l'Etat dans le cadre de la prévention des risques.

Si la prévention des risques, que ce soit pour les personnes ou leurs biens, est une priorité pour la majorité des élus, cela ne semble pas l'être pour d'autres.

Patrick Rambaut



Haie en régénération naturelle avant intervention du prédateur



Haie communale détruite par un intervenant non autorisé

FORÊT COMMUNALE

Affouages saison 2023-2024

Les inscriptions pour la saison 2023- 2024 se sont terminées le 1^{er} décembre. Cette année 33 inscriptions pour les affouages et 2 pour le bois façonné en bord de route.

Les tarifs restent inchangés soit 11€ le stère pour les affouages et 40€ le stère pour les lots fabriqués en bord de route.

L'exploitation des lots d'affouages se fera dans les parcelles 27 et 28 au lieu-dit Sélour à Agémont.

Un tirage au sort aura lieu courant janvier quand les élus en charge des affouages auront composé les lots. Comme d'habitude, un règlement vous sera remis lors de ce tirage au sort.

Bonne saison aux affouagistes, restez prudents.

Edith

<u>Le Milan Royal</u>

Le milan royal est un rapace diurne qui fait l'objet d'un plan national d'action depuis 2018, ses effectifs ont diminué d'environ 80% dans les années 90, il est aujourd'hui protégé.

Notre forêt communale accueille un nid depuis plusieurs années, dont on préserve la tranquillité, l'accès à la parcelle concernée y est interdit en période de nidification.

On a pu constater les effets de cette protection cette année, puisque ce ne sont pas moins de onze spécimens qui survolaient régulièrement nos villages cet été. On a pu les voir également audessus des communes voisines.



Cet oiseau européen de grande taille vit dans les milieux ouverts.

Il est facilement reconnaissable grâce à sa longue queue triangulaire et échancrée, qui lui sert de gouvernail, mais aussi par de larges taches blanches sous les ailes, un plumage brun sur le dessus et roux rayé brun sur le dessous.

Ceux qui habitent notre région en été sont des migrateurs qui hivernent en Espagne, contrairement aux méridionaux qui sont globalement sédentaires.



Le milan royal plane au-dessus des plaines pour chasser les campagnols, mais aussi des invertébrés et des oiseaux. Il lui arrive de consommer des cadavres d'animaux.



Patrick RAMBAUT

Repas et colis

Les habitants de plus de 65 ans étaient invités au repas annuel qui a eu lieu le dimanche 3 décembre 2023 au restaurant de La Plage à Bouzey.

Une quarantaine d'entre eux avaient répondu à cette invitation. Les participants ont apprécié de passer un moment convivial autour d'un bon repas, dans un joli cadre face au lac.

Pour les 38 éligibles de 70 ans et plus qui n'ont pu y participer, un colis leur sera apporté par les membres du CCAS. Cette année, pour la composition de ce colis, les membres du CCAS ont choisi



de le constituer de produits locaux proposés par la Chambre d'Agriculture des Vosges.



Votre Centre Communal d'Action sociale

BON À SAVOIR

Les abeilles en danger: le frelon asiatique

sources : Abeilles et fleurs/internet : <u>abeillesentinelle</u>/shutterstock/CNRS/Sécurité civile

En France et dans le monde, depuis une trentaine d'années, les populations d'abeilles diminuent. Cette surmortalité alarmante s'est accélérée depuis le milieu des années 1990 : des ruchers entiers ont été dévastés en quelques années!

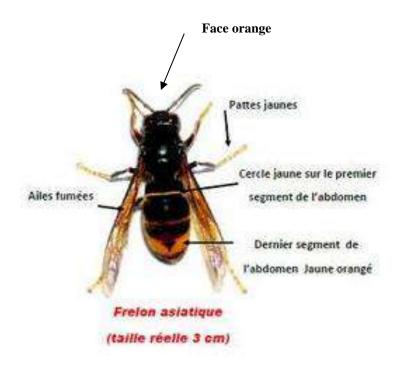


Les causes de ce désastre?

- l'usage intensif de produits phytosanitaires qui intoxiquent les abeilles et affaiblissent leurs défenses immunitaires, favorisant ainsi les infections parasitaires, notamment par le redoutable varroa ou bien attaquent leurs neurones et les empêchent de retrouver la ruche;
- l'apparition d'un nouveau et terrible prédateur : le frelon asiatique, à ne pas confondre avec le fredon commun « européen ».







Importé de Chine dans des poteries, il est arrivé en Aquitaine en 2004 et on constate sa présence aujourd'hui partout en France. De nombreux sujets ont été capturés dans notre commune, notamment à Dommartin et à Agémont.

Particulièrement agressif, y compris à l'égard de l'homme s'il est dérangé, c'est un épouvantable prédateur pour les abeilles dont il aime se régaler. Une dizaine de frelons en vol stationnaire suffisent à décimer une colonie en quelques jours.

L'UNAF (Union Nationale de l'Apiculture Française) demande que l'espèce soit classée nuisible pour organiser efficacement la lutte contre cet exterminateur de ruches, il est actuellement classé comme danger sanitaire de 2^{ème} catégorie.



COMMENT SE PROTEGER ?

- Ne pas s'approcher d'un nid actif,
- Se tenir à distance minimale de 15 mètres du nid,
- Sensibiliser les enfants,
- Inspecter périodiquement son jardin, ses massifs,...
- Contacter la mairie pour organiser la destruction.

COMMENT REAGIR LORS D'UNE ATTAQUE ?

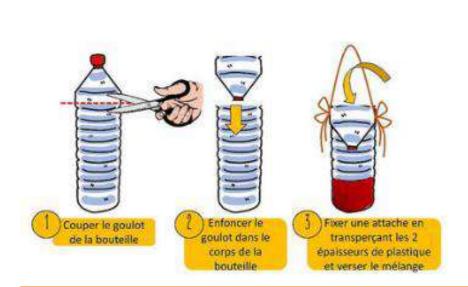
- Rester calme,
- Eviter les mouvements brusques,
- S'éloigner rapidement le plus loin possible du nid,
- Ne pas rester groupé.

QUE FAIRE APRES UNE ATTAQUE ?

- Se mettre au repos,
- Si la piqure a eu lieu sur la main, retirer montre, bagues et bracelets,
- Nettoyer la plaie à l'eau savonneuse,
- Appeler le 18 à la suite d'une attaque massive ou présence de tout symptôme évoquant un choc allergique (difficulté à respirer, démangeaisons, gonflement du visage, malaise, nausées,...).

Fabriquer un piège à frelons sélectif et 100 % récup

S'il est trop tard pour l'éradiquer, il est important de lutter pour limiter au maximum leur expansion. Le piégeage et la destruction de nids sont actuellement les seuls moyens de lutte. Chacun peut (doit) le faire, que l'on soit apiculteur ou non, du moment que l'on a un jardin et des arbres. Nous vous encourageons à la mise en place de pièges à frelons. Pas besoin de faire compliqué ni couteux, une bouteille en plastique et un peu de bricolage suffisent à fabriquer un piège sélectif et qui sera sans danger d'utilisation.





Le mélange pour attirer est très important pour ne pas piéger les abeilles. Il existe plusieurs recettes, sachez qu'il faut du sucre (confiture, sirop de grenadine, de cassis, mais pas de miel) et de l'alcool qui va éloigner les abeilles (bière, panaché, vin blanc...). A priori, ne pas le vider car les cadavres de frelons noyés attirent aussi leurs congénères.

Ces pièges doivent être installés à une hauteur d'environ 1.50 mètre (hors de portée des enfants et des animaux) dans un arbre fruitier, en fleurs ou en fruits.

2 périodes importantes pour le piégeage :

- * de fin février à fin mai, C'est à cette période que les femelles (les fondatrices) sortent de léthargie. Les reines circulent avant de créer un nid qui pourra compter jusqu'à environ 13 000 sujets. C'est à ce moment que le piégeage est le plus utile, pour réduire le nombre de reines.
- * dès septembre et jusque décembre car les jeunes reines fécondées (environ 500 par nid) quittent leur nid pour chercher un endroit où hiverner et recommencer le cycle l'année d'après. La vieille reine, les ouvrières et les mâles meurent en hiver s'il fait suffisamment froid.

N'oublions pas que les abeilles sont absolument indispensables à la vie des humains, chacun doit contribuer à leur préservation.

Ghyslaine

ANECDOTES DU TEMPS PASSÉ

Actes de vente ou de donation, capitulaire (1) de Chaumousey (1298-1493)

Parmi les anciens documents qu'on peut découvrir au fond des greniers ou sur les brocantes, il existe des répertoires d'actes officiels recueillis par les curés des paroisses ou les abbés des couvents. Ainsi dans « Documents rares ou inédits de l'Histoire des Vosges » de 1896, j'ai pu retrouver des actes de vente ou de donation concernant notre commune.

Dans ce volume, les plus anciens écrits datent de 1298. A cette époque, seuls les moines, les prêtres et quelques lettrés étaient capables de rédiger des actes. On peut supposer que pour des transmissions aussi importantes que des donations ou des ventes, il était impossible de se passer de leurs services, d'autant que contrairement aux tabellions (sortes de notaires), ils étaient en principe gratuits.

CART. fo LXXXX, ro. — S'ensuit une auttre lettre fuisant mention de la tenour d'une maison de Dommartin, que Aubertin dit La Fontaine et sa femme tiennent à leur vie des seigneurs de Chaumousey, dont la teneur s'ensuit :

1302

Je Aubertins, dit La Fontaine, et Sebille sa femme, faisons savoir à tous, que nos avons pris et tenons de nous bien amez seignours. de l'abbey et du couvent de l'église de Chamosey, la maison de Dommartin que fuit Demengeil, dit le Sourdaut, avec les appartenances, c'est assavoir en terres, en preis, en meix, en chenevieres, en hayes, en jardins et en touttes aultres choses, à notre vie tant seulement, pour la somme de deix solz toullois chascun an, à payer et à rendre en notre église de Chamosey ou à notre grainge de Remeicourt, lundemain de la Nativitei Notre Seigneur. Et s'il advenoit chose que ly ungs des hoirs dudit Demengel allaist ou voulaist servir Notre Dame de Chamosey, nous debvons assigner audithoir, demy quartier de terre souffisant, et debvons la dicte maison retenir, et aprez le decès de nous deux, ausdiz abbey et couvent doient revenir ly maisons, les appartenances, les terres et les choses dessusdictes aussi waingines comme elles seroient sanz reclain de nous hoirs ne d'aultruy, fuers les muebles qui seroient en ladicte maison, lesquels seroient à noz hoirs ou à notre commandement. Et avons promis et promettons auzdiz abbey et couvent, de rappeilleir et de requerir les appartenances que appartiennent en ladicte maison, à notre pouvoir. Et ne pouons vendre, enwaigier, aliener, ne mettre fuer de nous mains ladicte maison ne les choses dessusdictes sanz la voulentei et accord de l'abbey et du couvent dessusdit. Et pour que ce soit ferme chose et estable, avons nous priey à religiouses personnes Symon par la patience de Dieu abbey de Bonfay, et seigneur Godefroy doyen de la chrestientey de Pourceis, qu'il mettent leurs saelz en ces presentes lettres en tesmoingnaige de veritei. Et nous Symon abbez, et Godefrois doiens dessus nommés, par la priere et par la requeste de Aubertin et de Sebille sa femme, avons mis noz saelz en ces presentes lettres en tesmoingnaige de veritei, que furent faictes l'an Notre Seigneur mil trois cens et dous, le mardi aprez A. NICOLAY, pro copia. la Division des apostres.

<u>Ci-dessous</u>: la traduction en français moderne, hormis les noms propres de personnes et de lieux et les tournures de phrases.

Lettre de 1302 faisant mention d'une maison de Dommartin que Aubertins, dit La Fontaine, et sa femme tiennent à vie des seigneurs de Chaumousey.

Je, Aubertins dit La Fontaine et Sebille sa femme, faisons savoir à tous que nous avons pris et tenons de nos bien-aimés seigneurs de l'abbaye et du couvent de l'église de Chaumousey la maison de Dommartin qui fut à Demengeil, dit le Sourdaut avec les appartenances en terres, prés, meix (2) et jardins, chènevières, haies et toutes autres choses durant notre vie seulement, pour la somme de dix sols toulois chaque année à payer à notre église de Chaumousey ou à notre grange (3) de Remaicourt, le lendemain de la Nativité de Notre-Seigneur. Et s'il advenait qu'un des héritiers dudit Demengel allait ou voulait servir Notre-Dame de Chaumousey, nous devons assigner audit héritier un demi quartier de terre suffisant, et devons garder la maison et après le décès de nous deux, au dit abbé et couvent doivent revenir la maison, les appartenances, les terres et les choses susdites comme elles seraient, sans recours possible de nos héritiers, ni d'autrui, hors les meubles qui seraient dans la maison, lesquels seraient à nos héritiers ou cédés selon nos ordres. Nous avons promis et promettons aux dits abbé et couvent de garder la maison et les appartenances en notre pouvoir. Nous ne pouvons vendre ou mettre en viager, aliéner ou mettre hors de nos mains la maison et les choses susdites sans l'accord de l'abbé et du couvent et pour que la chose soit ferme et stable nous avons prié les religieux suivants : Simon par la patience de Dieu abbé de Bonfays et Seigneur Godefroy doyen de la Chrétienté de Pourcey qu'ils mettent leurs sceaux en ces présentes lettres en témoignage de vérité. Et nous, Simon abbé et Godefroy doyen susnommés, par la prière de Aubertin et Sebille sa femme, nous avons mis nos sceaux sur la présente lettre en témoignage de vérité.

Fait en l'an mille trois cent deux de l'an de notre Seigneur, le mardi après la division des apôtres.

A Nicolai, pour copie.

Vous noterez que l'orthographe et la syntaxe ne sont pas les mêmes que de nos jours et peuvent fluctuer pour le même mot, d'où parfois certaines difficultés à comprendre les écrits de ce temps ainsi que certains mots spécifiques : par exemple hoir = héritier.

Remaicourt ou Remicourt : village dont l'abbaye de Chaumousey percevait les deux tiers des dîmes, le dernier tiers allant au curé. (source : Don Calmet, notice de la Loraine, 1756)

Pourcey ou Porsai = Poussay (source : Don Calmet, notice de la Loraine, 1756)

Monique

- (1) **Capitulaire** : relatif à un chapitre de religieux, de chanoines. Dans cet article, le capitulaire de Chaumousey représente un recueil d'actes officiels.
- (2) **Meix** peut signifier plusieurs choses : jardin, dépendances, propriété complète... Il est probable que dans le contexte, cela se rapporte aux dépendances.
- (3) Grange, au Moyen-âge = exploitation rurale dépendant d'une abbaye.

ÇA S'EST PASSÉ...

Merci à Monique de Barbonfoing pour sa collaboration précieuse et la transmission de ses documents.

... AU FIL DES ANNÉES

Journée de la Prévention Routière

Sources : collections personnelles et d'après La Liberté de l'Est et site internet de Vosges Matin

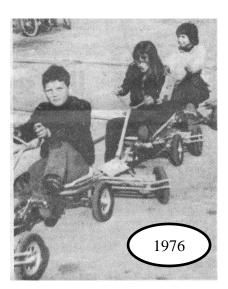
Engagée en 1973, cette opération revêtait à l'époque une grande importance pour les écoliers de 9 à 14 ans. Ce « Challenge municipal interpistes », organisé par la Prévention Routière qui se déroulait traditionnellement sur le site de l'école de Girancourt, rencontrait un vif succès auprès des enfants des communes de Dommartin-aux-Bois, Girancourt, Gorhey puis Chaumousey et rassemblait entre 50 et 70 enfants suivant les années, préparés en classe par leurs enseignants. Les séries d'épreuves théoriques sur le Code de la Route puis pratiques sur la conduite, surveillées par les Gendarmes, étaient notées et les meilleurs scores participaient à la finale départementale à Remiremont ou Epinal. Chaque participant repartait avec un lot offert par les municipalités. L'évènement rassemblait également des personnalités de la Gendarmerie nationale, de la Brigade motorisée d'Epinal, des élus et des enseignants des 3 municipalités, mais aussi des parents. Au fil du temps, les vélos avaient remplacé les karts.

Cette journée « Prévention Routière » n'existe plus au RPIC de Girancourt depuis 2019. C'est bien regrettable car elle participait à l'éducation à la sécurité routière de nos enfants, surtout avec l'afflux des trottinettes...

Ghyslaine











BIBLIOTHÈQUE

Nous notons cette année que plus de jeunes sont inscrits et viennent régulièrement. Nous regrettons par contre que l'entrée au collège entraîne souvent une désaffection pour la bibliothèque : plus de travail, moins de temps... Dommage !

Nous avons mis l'accent cette année sur l'approvisionnement des boîtes à livres, en complément des apports faits par les habitants. D'une manière générale les boîtes semblent actives. Les BD sont particulièrement recherchées : avis à ceux d'entre vous qui en ont qu'ils ne lisent plus ou ne souhaitent pas garder. Mettez-les dans les boîtes et vous ferez des heureux! De même pour les albums à destination des plus jeunes.

D'autre part, des dons importants ont été faits aux trois EHPAD du secteur : Ville/Illon, Dompaire et Charmois l'Orgueilleux à partir des doubles que nous avions en réserve. En effet beaucoup de personnes nous apportent des ouvrages et nous trions ce qui convient pour la bibliothèque. Ensuite nous cherchons à valoriser ce que nous ne gardons pas pour diverses raisons. Par exemple, une professeure de français est venue choisir des livres pour la bibliothèque des élèves de son lycée parmi ceux que nous ne gardions pas.

En tout, 522 ouvrages ont été ainsi redistribués.

Rappels:

- ✓ ouverture le samedi de 14 à 16 heures
- √ y compris pendant les vacances
- √ sauf jours fériés
- √ gratuité de l'inscription et des prêts
- √ possibilité de portage à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer

N'hésitez pas à venir nous voir ou à appeler le 03 29 30 96 51 pour tout renseignement, vous pouvez également laisser un mail à la mairie ou à monique.rambaut@orange.fr.

Annick et Monique

LE COIN DES ASSOCIATIONS



La Troupe Chœur d'Arti'Show

L'association Arts Scènes et toiles de fond et sa troupe Chœur d'Arti'Show poursuivent leur activité théâtre dans la commune. Depuis le début de cette année, nous avons la joie de répéter une nouvelle pièce dans la salle mise à disposition par la commune de Dommartin. Cette pièce fait comme les précédentes la part belle à l'humour.

En voici le pitch : Panique en salle des profs :

C'est la rentrée au Lycée José Bové de Liziéville. Tout semble en ordre après un été compliqué où la fermeture du lycée a été évitée de justesse suite au départ de la prof de Français titulaire. En effet, l'inspection académique avait signifié la fermeture de l'établissement du fait de ce départ. Par chance, Mme CATETROIT, la proviseure, a trouvé un remplaçant à la dernière minute sur son lieu de vacances. Une inspectrice de l'Education Nationale très zélée doit venir visiter l'établissement et s'assurer que l'équipe professorale est bien au complet. Tout est en ordre de marche et tout semble bien se dérouler jusqu'à ce qu'un appel de la gendarmerie remette tout en cause.

Les représentations auront lieu à DOMMARTIN AUX BOIS aux dates suivantes :

- 3 février 20h30
- 4 février 15h
- 23 mars 20h30
- 24 mars 15h

Tarifs : 7 € pour les adultes et 5 € pour les enfants (jusqu'à 12 ans)

Réservation auprès de Alexandre BOITEUX au : 06 03 13 52 24



Echos du Club de la Mirabelle

Chaque jeudi après-midi, excepté durant les mois d'été, la salle polyvalente résonne des conversations et des exclamations des membres du Club de la Mirabelle qui se retrouvent pour passer un moment de détente. Ceci depuis bientôt 40 ans. Encore qu'au départ la fréquence de ces retrouvailles était moindre.

Après la vague Covid, les conditions de rassemblement sont redevenues normales. Aussi les parties de cartes, souvent passionnées, les jeux de société battent leur plein. Quelques évènements annexes viennent étoffer le calendrier. Ainsi le dimanche 12 février 2023, le loto du Club connut un beau succès, tant par la présence du public que par la dotation d'une partie des lots en bons d'achats fournis par des artisans et commerçants. Le dimanche 19 mars, fut remis en vigueur, après 4 ans d'interruption, le repas de printemps à l'invitation duquel répondirent de nombreux adhérents de Clubs proches.

Ce fut l'opportunité de mettre à l'honneur pour leur longévité tout d'abord et leur fidélité à l'association, les nonagénaires du Club avec la remise à chacune d'entre elles d'une superbe composition végétale et florale concoctée avec pertinence par leur créatrice. L'une de ces récipiendaires, Georgette Poirot, ne pouvant se déplacer, c'est à son domicile qu'une délégation du Club lui remit son présent. Une seconde, Germaine Lusieux, hospitalisée à cette date, devait malheureusement être emportée par la maladie peu après, à notre grande tristesse. La troisième, Christiane Didelot, était présente en compagnie de Noëlla Colin, presque nonagénaire, mais que nous avions décidé d'associer à cette reconnaissance.



Le 6 avril, quatre équipes de beloteurs se sont rendues à Charmois l'Orgueilleux pour disputer une compétition inter clubs instaurée de longue date et appelée « Coupe de l'Amitié »

Sont en lice les clubs de Charmois, La Haye et Uzemain. Le challenge comporte 4 manches disputées alternativement dans chacun des clubs. A la fin de la quatrième, l'entité première au classement général remporte la coupe.

La Mirabelle s'est classée seconde de cette étape alors qu'elle avait terminé dernière l'année précédente. La prochaine épreuve se déroulera à Dommartin au printemps prochain.

Enfin, le 15 juin, pour clore la saison, nous avions décidé d'affréter un bus pour une escapade dans les Hautes Vosges avec au programme la visite du musée des Mille et une racines à Cornimont et du musée du textile à Ventron. En bonus, parce que nous disposions d'un peu de temps, nous avons découvert la confiserie bressaude. Mais il fut compliqué de réunir au moins 30 personnes pour cette sortie. Les participants furent toutefois enchantés de leur journée.

A la rentrée, le 5 septembre, nous avons participé, à l'invitation des clubs d'aînés ruraux du secteur de la Vôge à un vaste pique-nique à l'étang Lallemand sur la commune des Voivres, ainsi qu'à une autre journée conviviale, le 3 octobre à Uzemain : un repas précédé d'une conférence sur le thème « Vieillir ensemble, une chance à cultiver ».

A cette lecture, on peut constater que les activités du Club de la Mirabelle ne se limitent pas seulement aux jeux de cartes mais que se pratique également une ouverture sur l'extérieur

François Didelot, Président du Club

Les Amis de l'école

Marché de Noël

Le Marché de Noël des Amis de l'Ecole de Girancourt s'est tenu le dernier week-end de ce mois de novembre.

Pas moins de 21 exposants se sont mobilisés : il y avait des décos en bois, des savons, des bougies, du miel, de la viande fumée, des escargots... Ce sont tous des artisans locaux qui sont venus proposer leurs produits.

Nous avons eu la visite le samedi après-midi de Saint Nicolas accompagné comme il se doit du Père Fouettard.

Le lendemain dimanche après-midi, c'est le Père Noël qui est venu.

Enfin, nous avons clôturé cet évènement avec une tombola avec pas moins de 54 lots, de quoi faire des heureux!





Julie Franoux, Présidente des Amis de l'École

<u>L'union des Chasseurs</u> <u>de Dommartin-aux-bois</u>

Le bureau

Président : SACHOT Anthony Vice-président : AUBERT Hervé Trésorier : SOLTNER Isabelle Secrétaire : JACQUOT Marc

L'association est composée de 19 actionnaires.



Le plan de tir

26 chevreuils, 13 sangliers, un cerf, deux biches, un faon, à l'heure actuelle plus de 60% est réalisé.

Cette attribution est faite par la fédération de chasse suite à des comptages afin de pouvoir réguler.

Vous avez pu constater que quelques faisans ont été lâchés sur la commune.

L'association n'a pas que pour rôle de prélever du gibier, elle participe aussi à éviter les dégâts agricoles avec la pose de clôtures (120 hectares pour cette année) et en tant que locataire des bois communaux, à l'entretien, au nettoyage, au débroussaillage et à l'élagage des lignes.



La Fédération de Chasse organise un ramassage des déchets sur la commune de Dommartin Aux Bois le Dimanche 17 Mars 2024 à 9h.

Lieu de rendez-vous : Stade de foot de Girancourt

Tout le matériel nécessaire vous sera mis à disposition en espérant avoir un maximum de bénévoles de la commune.

Je tiens à remercier tous les membres de l'association pour le travail fourni cette année. Tout le monde a participé à plusieurs reprises à la pose des clôtures, à l'entretien des miradors et divers autres travaux.

La chasse est un loisir avant tout, la convivialité et la bonne humeur sont les devises de tous ses actionnaires.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous!

Le Président, Anthony SACHOT

L'ASGDC

(Association Sportive Girancourt, Dommartin-aux-bois, Chaumousey)





Responsable : David VINEL Mail : davinel@laposte.net

Informations: Cette association fédère différents clubs.

Les activités se déroulent au stade intercommunal zone de Trusey et à la salle polyvalente.

Organisation annuelle, le dernier week-end de juin, de la traditionnelle Foire à la frite avec manèges, restaurant, déballage commercial et bal.

Extraits du Livret des associations girancourtoises et www.girancourt.fr

Club de football (ASGDC)



Visiter le site





Responsable : Franck MAIRE Mail : m.entretien88@gmail.com

Informations: Les entraı̂nements ont lieu le mercredi après-midi de 14h à 19h3o selon les catégo

Les compétitions ont lieu le week-end.

Club de judo (ASGDC)



Téléphone 06 09 99 18 14



42 place de la Mairie 88390 Girancourt

Responsable: Victor LOUVIOT Mail: asgdc.judo@gmail.com

Informations: Les mercredis à la salle multi-activités.

- Pour le groupe "Baby Judo" : de 17h à 17h50

- Pour les ados et les adultes : de 18h à 19h15

Tournois et compétitions possibles.



Club de gymnastique vitalité (ASGDC)





42 place de la Mairie 88390 Girancourt

Responsable : Gaëlle TARDY Mail: tardygaelle@yahoo.fr

Informations: Les mardis de 18h45 à 19h45: pilates

Les mardis de 20h à 21h : renforcement musculaire et cardio



Club de pétanque (ASGDC)





Zone de trusey 88390 Girancourt

Responsable: Patrick DELESTRÉ

Informations: Les entraînements jeunes: les vendredis à partir de 18h de mars à juillet

Les entraînements adultes : tous les après-midi à partir de 14h d'avril à juin

A partir des belles journées, les licenciés peuvent jouer et s'entraîner à partir de 20h tous les vendredis.

Club de tennis (ASGDC)



Téléphone

06 76 99 76 07



Zone de trusey 88390 Girancourt



Responsable: Dominique TACHET Mail: tachetdominique@outlook.fr

Informations: Tennis ou ping-pong (dans la salle polyvalente) en fonction de la période de l'année.

SUBVENTIONS ATTRIBUÉES PAR LE CCAS

Activités sportives et culturelles

PISCINES		
		MONTANT SUBVENTIONNE PAR LE CCAS
Carte abonnement familial		
* 10 entrées adultes ou 20 entrées enfants	s ⇒	40 % de la dépense réelle / carte
* 5 entrées adultes ou 10 entrées enfants	s ⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Carte d'abonnement individuel		
semestrielle piscine / espace forme	* ⇒	40 % de la dépense réelle / carte
* annuelle piscine / espace forme*	* ⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Carte leçons de natation (10 séances)	\Rightarrow	40 % de la dépense réelle / carte
Carte aquagym (10 séances)	⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Carte aquatraining (10 séances)	⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Carte 10 entrées piscine + sauna	⇒	40 % de la dépense réelle / carte
PATINOIRE		
		MONTANT SUBVENTIONNE PAR LE CCAS
Carte abonnement familial		
*10 entrées adultes ou 20 entrées enfants	s ⇒	40 % de la dépense réelle / carte
*5 entrées adultes ou 10 entrées enfants	s ⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Carte abonnement familial + location de patins		
*5 entrées adultes ou 10 entrées enfants	s ⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Carte 5 affûtages	\Rightarrow	40 % de la dépense réelle / carte
Carte 10 locations de patins	⇒	40 % de la dépense réelle / carte
SPINAPARC		
		MONTANT SUBVENTIONNE PAR LE CCAS
Parcours enfants	\Rightarrow	40 % de la dépense réelle / entrée
Parcours "Petits aventuriers"	\Rightarrow	40 % de la dépense réelle / entrée
Parcours découverte	\Rightarrow	40 % de la dépense réelle / entrée
Parcours adultes	\Rightarrow	40 % de la dépense réelle / entrée
Carte familiale (10 cases : 1 case = 1 enfant et 2 cases = 1 adulte)	\Rightarrow	40 % de la dépense réelle / carte
Carte "Petits aventuriers"	\Rightarrow	40 % de la dépense réelle / carte
Parcours sportifs	\Rightarrow	40 % de la dépense réelle / entrée
BMI / Bibliothèque et Médiat	thèque	
	MONTAN	IT SUBVENTIONNE PAR LE CCAS
Abonnement individuel		
*Enfants jusqu'à 14 ans inclus	\Rightarrow	100% de la dépense réelle / abonnement
*Adultes	\Rightarrow	50 % de la dépense réelle / abonnement
*Tarif réduit (jeune à partir de 15 ans, étudiant, chômeur, bénéficiaire du RSA. adulte handicapé, titulaire de la carte ZAP et + de 60 ans)	\Rightarrow	50 % de la dépense réelle / abonnement

Allocation vacances

Le CCAS accorde une allocation vacances dans le but d'aider les enfants de la commune jusqu'à l'âge de 16 ans, à participer à des séjours de vacances ou de centre aéré, dans la limite de 3 semaines par an pendant les congés scolaires :

RSA, adulte handicapé, titulaire de la carte ZAP et + de 60 ans)

- √ 20,00 € par semaine pour un enfant dont les parents ne sont pas imposables sur le revenu.
- √ 10,00 € par semaine pour un enfant dont les parents sont imposables sur le revenu.



Transports scolaires



Le *CCAS* accorde également <u>une subvention pour le transport</u> <u>scolaire</u> à hauteur de 50 % du coût du transport scolaire supporté par les parents de collégiens ou lycéens dommartinois.

Le remboursement se fera sur présentation de justificatifs à partir du 2^{ème} trimestre. Le montant de cette aide ne pourra pas dépasser la moitié du coût de l'achat de vignettes (pour une année scolaire) de transport scolaire organisé par la Région Grand Est.

Ne pas oublier également de fournir un RIB

RAPPELS À LA LOI

Transports scolaires:

Dans le souci de protéger nos enfants, il est rappelé qu'il est fortement recommandé de ne pas dépasser un bus à l'arrêt qui charge ou décharge les enfants. D'ailleurs, la Région, qui est le gestionnaire des transports, conseille à ses chauffeurs de se stationner en pleine chaussée pour empêcher le dépassement dans les zones trop étroites.

Utilisation des désherbeurs thermiques :

Les désherbeurs thermiques sont une bonne alternative aux désherbants chimiques, c'est indéniable. Cependant, attention aux dangers de départs de feux. Soyez prudents lors de l'utilisation, surtout par temps sec et surveillez votre chantier.

Horaires bruits de voisinage :

Il est rappelé l'arrêté n° 964/08/DDASS/SE de Monsieur le Préfet relatif à la lutte contre les bruits de voisinage du 26 décembre 2008 notamment son article 10 II-3), à savoir que les



travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou arrosage, bétonnière (liste non limitative) dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:

- * Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- * Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- * Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

<u>Rappel</u>: Extrait de l'article R416-1 du code de la route : En agglomération, l'usage de l'avertisseur sonore n'est autorisé qu'en cas de danger immédiat.

Merci de bien vouloir respecter ces préconisations pour la tranquillité de tous.



Brûler ses déchets végétaux et ses ordures est interdit par la loi

C'est la règle : dans le Département des Vosges, les particuliers ne peuvent pas procéder à l'élimination de leurs « déchets verts » ou de leurs ordures, au moyen d'un feu réalisé en plein air.



Ces déchets peuvent être valorisés (paillage, compostage) ou acheminés vers la déchetterie de Dompaire.

Il existe deux textes qui font mention de l'interdiction de brûler ses déchets à l'air libre, quels qu'ils soient. L'arreté préfectoral n° 248-2020 du 21 juillet 2020 et le règlement sanitaire départemental.

Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes, dont des gaz et particules dont la concentration dans l'air doit rester conforme aux normes de la directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe. Le brûlage des déchets verts est une combustion peu performante, et émet des imbrûlés (particules fines de toutes tailles) en particulier si les végétaux sont humides.

Les particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme par exemple des plastiques ou des bois.

Quelles sont les SANCTIONS ?

Il s'agit d'une contravention de 3° classe passible d'une amende de 450 ou 750 € par infraction relevée.

L'infraction est constatée par un officier ou un agent de police judiciaire (Maire, Adjoints, Agents de la Gendarmerie ou de la Police nationale). Le procès-verbal établi est transmis au Procureur de la République.

sources: Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) / www.respire-asso.org

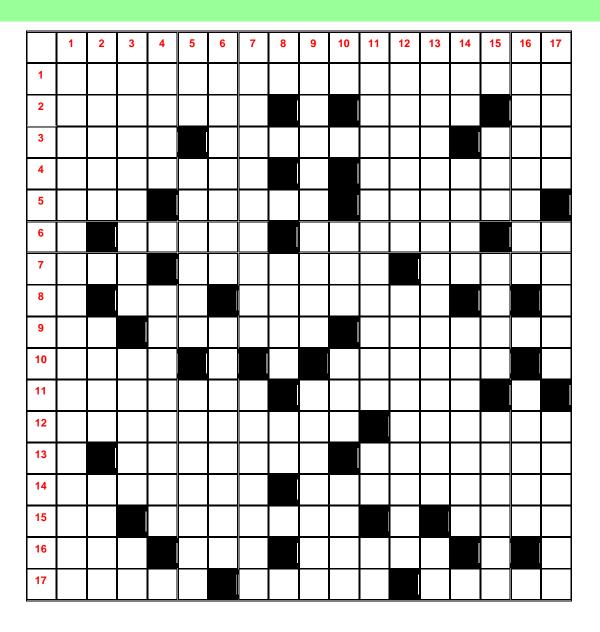
SYNDICAT DES EAUX DU BOLON

Le comité syndical a adopté la tarification unique de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2024 (facturation 2025) à 1,51 € HT/m².

Changement de numéro de téléphone

À noter : le numéro de téléphone pour joindre le Syndicat des Eaux du Bolon est désormais le 03.29.66.87.70.

UN PEU DE DÉTENTE



Horizontalement:

- 1. Notre communauté de communes
- affections mutuelles. Sillonnent les villes. Article étranger.
- 3. Aviron. Bêtes. Ville du Pérou.
- 4. Fait partie de notre devise. Bruant européen.
- 5. Communauté d'États. Décores. Nunuches.
- 6. Roi de France. Gâteux. Obtenu.
- 7. Premier de la liste. Fabriquera. Aller en justice.
- 8. Jet. Anciennes lunettes.
- 9. Lettre grecque. Évoluera dans l'eau. Albigeois.
- 10. Se montra irrité. Blessure.
- 11. Éduquées. Arbuste épineux.
- 12. Remise en état. Svelte.
- 13. Assassinaient. Liées entre elles.
- 14. Céder un bien. Qui se déplace.
- 15. Partie de négation. Tintera. A porté son père sur son dos.
- Complément d'adresse. Indien de l'Utah. Sorte de sardine.
- 17. Humé, Située, Demeura,

Verticalement:

- 1. Ferrent les chevaux.
- 2. Spécialité d'Épinal. Mille pattes. Unie.
- 3. Faisaient des rimes. N'a pas dit la vérité. Axe principal.
- 4. Barre bien connue. Non reconnues.
- 5. Devant « gît ». Mit de l'iodure. Disparu.
- 6. Mouches. Armaient un voilier.
- 7. Instrument de cuisine. Hirondelles de mer.
- Un cardinal. Préfixe.
- 9. Couvrira les murs. Feras dorer.
- Partie du désert. Système de communication. Meurtri.
- 11. Rédigées par le médecin. Deux voyelles. Partie dure du corps.
- 12. Changerai de peau. Habitante du désert.
- 13. D'une odeur affreuse. Fin du premier groupe.
- 14. Le meilleur. Ornement en forme d'œuf. Qui a rapport aux heures.
- 15. Au milieu de la mer. Plat provençal. Vides absolus.
- 16. Replacée. Plateau de théâtre.
- 17. Renne. Être pressé. Ira en justice.

Qui a dit?

1. Aimer quelqu'un, c'est lui donner de l'importance à ses propres yeux, l'aider à croire en lui-même.

Le Dalaï-Lama Victor Hugo L'Abbé Pierre

2. Calomniez, il en restera toujours quelque chose.

Talleyrand Francis Bacon Fouché

3. Si ceux qui disent du mal de moi savaient exactement ce que je pense d'eux, ils en diraient bien davantage!

Sacha Guitry Coluche Rabelais

Quelques dictons de Jean le Bon dit Solon le Vosgien

Bien que né en Bassigny, au XVème siècle, il se considérait comme vosgien. Il était médecin. Il collectionna les proverbes et les dictons dont vous trouverez un échantillon ci-dessous.

A propos des caractères, voilà ce qu'il en disait :

- L'avare :
 - Il tuerait un pou pour avoir sa peau.
 - Il fendrait un cheveu en quatre pour le rallonger.
 - Il ne rend service qu'après sa mort.
- · L'indolent :
 - Il est mou comme un fromage de cochon mal pris.
 - Il faut le gratter pour le faire aller.
- Le menteur :
 - « On dit » est souvent un grand menteur.

<u>Source</u>: le Grand Livre des proverbes et dictons de Lorraine et du Bassigny, Jean Vartier, les classiques lorrains, Vent d'Est, 1985.

Monique Solutions en dernière page



MAIRIE de DOMMARTIN AUX BOIS

à compter du 28 août 2023

Ouverture au public :

Lundi et Vendredi :13h00 à 17h00 Jeudi : 16h00 à 17h00

La permanence des élus est assurée le lundi de

17h00 à 18h00

Tél/Fax : 03.29.66.86.97

Portable du maire : 06-73-03-58-89 Adresse e-mail : dommartin-aux-bois@wanadoo.fr

Site internet: https://dommartin-aux-bois.fr/

MAISON des SERVICES, 130 chemin des Mitroches à Girancourt

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 Tél : 03 29 37 57 03

MAISON FRANCE SERVICES

Lundi et Mercredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00 Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h30-12h00

Mme Lisa BOYE, tél. 03 29 36 15 47

PROFESSIONNELS MÉDICAUX ET PARAMÉDICAUX

PHARMACIE, 29 chemin des Mitroches à Girancourt										
Pharmacien	Pharmacie MULLER	03 29 66 82 88								
CABINET DENTAIRE, 61 chemin des Mitroches à Girancourt										
Dentistes	M. Xavier HANNART	03 29 39 23 26								
	Mme Elise GRANDIDIER	03 29 39 23 26								
MAISON DES SERVICES, 130 chemin des Mitroches à Girancourt										
	Mme Emmanuelle ROLL	06 79 08 11 72								
Infirmières	Mme Delphine OLIVAIN	06 76 08 11 72								
	Mme Virginie GOUTTE	06 29 35 00 65								
Kinésiologue	Mme Sabrina FRANCOIS	06 87 62 09 22								
	M. Laurent JACQUEMIN									
Masseurs Kinésithérapeutes	Mme Gwendoline MICHEL	03 29 36 63 35								
	Mme Lauranne THIEBAUT									
	Mme Julie BABEL	03 29 66 83 84								
Médecins généralistes	Mme Barbara DELMOTTE	03 29 37 57 25								
	M. Vincent FABRE	03 29 66 82 58								
	Mme Gaëlle VENTAJA	03 29 37 57 01								
Nutritionniste-naturopathe	Mme Perrine CONTE	06 03 57 38 83								
Orthophoniste	Mme Julie PIERREL	03 29 37 30 43								
Psychologue	Mme Virginie LAPORTE	06 17 51 73 49								
PLURIPO	L, 95 chemin des Mitroches à	Girancourt								
Ostéopathes	Mme Léa PRUNIER	03 29 34 16 11								
	Mme Morgane REMY	03 29 34 16 11								
Podologue – pédicure	M. Joriss DELAGE	03 83 15 93 73								
Psycho bio acupressure	Mme Adeline RICHIER	06 37 16 68 94								
Sophrologue	Mme Amandine FERCIOT	06 77 75 46 14								

Solutions des jeux

- 1 : Victor Hugo
- 2 : Francis Bacon (1561-1626), scientifique, philosophe, chancelier anglais. Toutefois cette phrase est souvent attribuée à Talleyrand, grand manipulateur qui traversa les régimes impérial et royal sans difficulté.
- 3 : Sacha Guitry (1885-1957) connu pour ses talents d'acteur et son humour caustique.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
1	M	Ι	R	Е	C	О	U	R	T	D	О	M	P	A	I	R	Е
2	A	M	I	Т	I	Е	S		A		R	U	Е	S		Е	L
3	R	A	M	Е		S	Т	U	P	Ι	D	Е	S		Ι	C	A
4	Е	G	A	L	Ι	Т	Е		I		О	R	T	О	L	A	N
5	C	Е	I		О	R	N	Е	S		N	A	I	V	Е	S	
6	Н		Е	U	D	Е	S		S	Е	N	Ι	L	Е		Е	U
7	A	Ι	N		U	S	Ι	N	Е	R	A		Е	S	T	Е	R
8	U		Т	Ι	R		L	О	R	G	N	О	N		Ι		G
9	X	Ι		N	A	G	Е	R	A		C	A	T	Н	A	R	E
10	F	U	M	A		R		D		L	Е	S	I	О	N		R
11	Е	L	Е	V	Е	Е	S		R	О	S	Ι	Е	R		S	
12	R	Е	N	О	V	A	Т	I	О	N		Е	L	A	N	С	Е
13	R		Т	U	A	I	Е	N	Т		Е	N	L	I	Е	Е	S
14	A	L	I	E	N	E	R		Ι	T	Ι	N	E	R	A	N	T
15	N	Ι		S	О	N	N	Е	R	A		Е		Е	N	Е	Е
16	T	Е	R		U	T	Е		A	L	О	S	Е		T		R
17	S	Е	N	Т	Ι		S	I	S	Е	S		R	Е	S	Т	A

Cérémonie des Vœux du Nouvel An

Chaque habitant est cordialement invité à la Cérémonie des Vœux qui se tiendra le samedi 20 janvier 2024 à 18 heures à la Salle Polyvalente



La Vie de la Commune n° 26 Page 32